



CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

ORGANISMES AUTOCHTONES

APERÇU DES LIGNES DIRECTRICES

La composante Organismes autochtones du programme Créer, connaître et partager finance des organismes inuits, métis ou des Premières Nations qui se livrent à des activités artistiques ou culturelles, traditionnelles ou contemporaines. Ces activités peuvent inclure des artistes non autochtones et des collaborations avec des organismes non autochtones. Les subventions soutiennent la recherche de stratégies novatrices visant l'expression créative et culturelle autochtones, ainsi que les activités administratives connexes.

Le programme Créer, connaître et partager soutient des activités dans 3 grands domaines :

- › **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
- › **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l'entretien, à l'innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l'art traditionnel en font partie.
- › **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l'exposition, à la présentation et à la distribution d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l'étranger.

Si vous faites une demande pour la première fois, vous devez parler avant tout avec un agent de programme.

TYPE DE SUBVENTION	de base
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	15 juin 2017 (subvention de 2 ans pour les exercices financiers de votre organisme commençant en 2017 et 2018)
DATE LIMITE POUR LA TRADUCTION	29 juin 2017 Vous devez fournir la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande (le Conseil des arts n'est pas responsable du contrôle de la qualité de la traduction).
MONTANT DE LA SUBVENTION	établi selon la catégorie (voir CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?) De plus, une Allocation pour les collectivités éloignées peut être offerte
ANNONCE DES RÉSULTATS	décembre 2017
RESTRICTIONS	Votre organisme ne peut détenir qu'une seule subvention de base à la fois.

Le nombre de demandes que vous pouvez présenter au Conseil des arts du Canada pendant une année (1er mars au 28-29 février) est limité.

OBJECTIFS DU PROGRAMME CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

Appuyer la capacité créatrice et le perfectionnement professionnel des artistes et des groupes et organismes artistiques inuits, métis et des Premières Nations

Encourager la conservation, le renouvellement et la transmission de la pratique créative et des connaissances culturelles des Inuits, des Métis et des Premières Nations

Appuyer l'exploration, la création et la production d'œuvres contemporaines et traditionnelles par des artistes inuits, métis et des Premières Nations

Appuyer la présentation, l'exposition et le partage d'œuvres d'artistes inuits, métis et des Premières Nations, au Canada et à l'étranger

Renforcer et soutenir la présence de l'art des Inuits, des Métis et des Premières Nations

JE VEUX PRÉSENTER UNE DEMANDE – QUE DOIS-JE SAVOIR D'AUTRE?



Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le portail au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

À moins que vous ne soyez un éditeur autochtone, vous devrez également inscrire votre organisme dans le CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

CANDIDATS – EST-CE QUE JE SUIS ADMISSIBLE?

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail et sur la conversation que vous avez eue avec un agent de programme.

Pour être admissible, votre organisme doit :

1. Recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement) d'un programme du Conseil des arts

OU :

2. Être un éditeur autochtone, un organisme autochtone de services aux arts ou un autre type d'organisme sans but lucratif autochtone qui a :

- › mené à terme des activités artistiques ou culturelles pendant au moins 2 années consécutives
- › déjà reçu du Conseil des arts une subvention de base (de fonctionnement) ou au moins 2 subventions de projet à court terme ou une subvention de projet à long terme pour vos activités principales
- › un conseil d'administration ou un groupe de membres identifiés ayant un mécanisme de gouvernance et un droit de vote qui doit être composé d'au moins 60 % de représentants inuits, métis ou des Premières Nations

Dans des circonstances exceptionnelles, certains organismes seront incapables de respecter ces critères d'admissibilité. Le directeur du programme Créer, connaître et partager pourrait permettre à ces organismes de soumettre une demande, au cas par cas. Vous devez communiquer avec un agent de programme avant de présenter une demande.

Catégories de subvention de base et montants

Catégorie A

Montant de la subvention : jusqu'à 60 % du revenu total annuel (moyenne des 3 années précédentes)

Pour les organismes qui répondent à tous les critères suivants :

- › Leur mandat et leurs principales activités sont axés sur la pratique artistique
- › Leurs principales activités artistiques ont une portée nationale et internationale
- › Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 10 ans
- › Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 500 000 \$ (moyenne des 3 années précédentes)

Catégorie B

Montant de la subvention : jusqu'à 60 % du revenu total annuel (moyenne des 3 années précédentes)

Pour les organismes qui répondent à tous les critères suivants :

- › Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique
- › Leurs principales activités artistiques ont une portée régionale, nationale ou internationale
- › Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 7 ans
- › Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 250 000 \$ (moyenne des 3 années précédentes)

Catégorie C

Montant de la subvention : jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année

Pour les organismes qui répondent à tous les critères suivants :

- › Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique ou culturelle
- › Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 3 ans

Pour les organismes dont le mandat n'est pas artistique qui répondent à tous les critères suivants :

- › Organismes culturels polyvalents présentant une programmation artistique régulière et officielle
- › Programmation artistique continue depuis au moins 3 ans

Catégorie D

Montant de la subvention : jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année

Pour les organismes admissibles à titre d'organismes autochtones de services aux arts.

Pour les organismes admissibles à titre d'éditeurs autochtones.

ACTIVITÉS – QU'EST-CE QUI EST ADMISSIBLE?

Vous pouvez demander une contribution aux :

- › coûts permanents engagés pour soutenir votre organisme, y compris pour le personnel
- › dépenses liées à vos activités artistiques ou culturelles, y compris à toute combinaison d'activités admissibles au programme Créer, connaître et partager :
- **Créer** — la recherche; la création; la production; le discours critique (y compris la recherche ou la rédaction); les résidences; les collaborations
- **Connaître** — les mentorats; la formation artistique; les initiatives communautaires visant à inspirer

les jeunes par la pratique artistique; la préservation de la langue par des pratiques artistiques; la transmission intergénérationnelle des connaissances artistiques; le maintien des connaissances traditionnelles par la pratique artistique; l'accroissement de la capacité administrative, artistique, culturelle ou organisationnelle; la recherche; les collaborations

- **Partager** — les expositions locales, régionales, nationales ou internationales; la mise en œuvre de stratégies de diffusion et la réalisation d'objectifs organisationnels; les activités d'édition; les rassemblements comportant des pratiques artistiques; les collaborations; le marketing et la publicité; les présentations, les festivals et les vitrines; les événements de réseautage portant sur des pratiques artistiques; des activités de rayonnement

Vous ne pouvez pas présenter de demande pour des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la liste générale des activités non admissibles.

DÉPENSES – QU'EST-CE QUI EST COUVERT?

- › Tous les frais encourus pour soutenir les activités mentionnées ci-haut

ÉVALUATION – COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS?

C'est un comité d'évaluation par les pairs autochtones lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante Organismes autochtones du programme Créer, connaître et partager, en s'appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale dans chaque catégorie pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement. Cette pondération sera utilisée pour les concours de 2017 et pourrait faire l'objet d'une révision au cours des années subséquentes.

PERTINENCE	40 %	note minimale de 27 sur 40 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 22 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> › Vision artistique ou culturelle qui anime les activités de votre organisme › Processus décisionnel et sa rigueur › Mérite artistique ou culturel des artistes, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistique ou culturel sélectionnés
IMPACT	30 %	note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 15 pour maintenir votre niveau actuel de financement	Résultats escomptés des activités proposées : <ul style="list-style-type: none"> › Avancement des carrières d'artistes, de passeurs culturels ou de professionnels des milieux artistique ou culturel autochtones › Accroissement de la présence de votre organisme (aux échelles locale, nationale ou internationale) › Enrichissement de la vitalité culturelle de votre collectivité ou avancement de la (ou des) pratique(s) artistique et culturelle › Accroissement de la compréhension, de l'appréciation et de l'intégration de l'art inuit, métis ou des Premières Nations

RÉSILIENCE	20 %	note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> › La capacité administrative de votre organisme, y compris le personnel professionnel, la gouvernance et la planification › Le degré de participation et du soutien communautaires › La santé financière, y compris l'utilisation efficiente des ressources
Investissement dans les ressources humaines inuites, métisses et des Premières Nations	10 %	note minimale de 8 sur 10 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 5 pour maintenir votre niveau actuel de financement	<ul style="list-style-type: none"> › Représentation et importance des participants inuits, métis et des Premières Nations dans les postes clés › Proportion des salaires, des frais et des cachets versés aux participants inuits, métis et des Premières Nations
Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle (le cas échéant)		<p>Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, pour être admissible à une première subvention ou pour maintenir votre niveau actuel de financement, vous devez démontrer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> › les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte › vous abordez les questions d'intégrité, d'authenticité et de soutien communautaire 	

DOCUMENTS REQUIS ET DOCUMENTATION D'APPUI – QU'EST-CE QUE JE DOIS SOUMETTRE AVEC MA DEMANDE?

Lorsque votre inscription sur le portail sera complétée, vous devrez fournir à propos de votre organisme des renseignements concernant :

- › la vision artistique ou culturelle et le contexte qui sous-tendent ses activités
- › le dernier cycle de financement
- › la programmation et les activités proposées
- › la contribution aux pratiques artistiques ou culturelles autochtones, et aux secteurs des arts ou de la culture autochtones
- › vos ambitions et objectifs pour votre prochain cycle de financement
- › les partenariats clés ou le soutien communautaire
- › le fonctionnement, la structure administrative, la planification et la santé financière, y compris des renseignements détaillés sur la participation ou la représentation des Inuits, des Métis et Premières Nations
- › les données du CADAC, y compris des états financiers récents (excluant les éditeurs autochtones)
- › un sommaire financier (des 2 années précédentes, de l'année en cours et des 2 années à venir) et des états financiers (éditeurs autochtones seulement)

Vous devrez également soumettre :

- › des exemples d'activités ou de programmations récentes

- › des lettres d'appui démontrant l'engagement de la communauté, le cas échéant
- › une description détaillée des postes clés de création et d'administration
- › une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction)

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devez tout d'abord remplir le Formulaire d'avis de réception afin de recevoir votre subvention.

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC (le cas échéant) et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

PERSONNE-RESSOURCE

Vous devez parler à un agent de programme du Conseil des arts du Canada avant de présenter une première demande à cette composante.

CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

ORGANISMES AUTOCHTONES

APERÇU DU FORMULAIRE DE DEMANDE

1. Nommez votre demande.

2. Type de candidat

Catégorie A

Pour les organismes qui respectent tous les critères suivants :

- › Leur mandat et leurs principales activités sont axés sur la pratique artistique
- › Leurs principales activités artistiques ont une portée nationale et internationale
- › Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 10 ans
- › Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 500 000 \$ (moyenne des 3 années précédentes)

Catégorie B

Pour les organismes qui respectent tous les critères suivants :

- › Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique
- › Leurs principales activités artistiques ont une portée régionale, nationale ou internationale
- › Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 7 ans
- › Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 250 000 \$ (moyenne des 3 années précédentes)

Catégorie C

Pour les organismes qui respectent tous les critères suivants :

- › Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique ou culturelle
- › Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 3 ans

OU

Pour les organismes dont le mandat n'est pas artistique qui répondent à tous les critères suivants :

- › Sont des organismes culturels polyvalents présentant une programmation artistique régulière et officielle
- › Ont une programmation artistique continue depuis au moins 3 ans

Catégorie D

Pour les organismes admissibles à titre d'organismes autochtones de services aux arts

Pour les organismes admissibles à titre d'éditeurs autochtones

3. Fin de l'exercice financier

4. Traduction de la demande à l'anglais

- Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
- Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande

5. Indiquez la ou les formes d'art ou d'expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.

6. Contexte

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités. Vous pouvez mentionner le contexte artistique, culturel, historique ou contemporain dans lequel s'inscrit votre programmation artistique, et donner d'autres renseignements pertinents liés à votre façon de travailler.

Présentez la vision artistique, culturelle ou éditoriale de votre organisme. Pour les organismes de services artistiques autochtones, décrivez votre rôle au sein du secteur artistique ou culturel que vous servez.

7. Rapport sur le dernier cycle

Donnez un résumé de votre dernier cycle de financement.

Prenez en compte les éléments suivants :

- › les activités et la programmation artistiques et culturelles
- › le soutien aux artistes, aux passeurs culturels et aux professionnels des milieux artistique ou culturel autochtones
- › le transfert de connaissances artistiques et culturelles
- › les présentations en public
- › le discours critique.

Si votre organisme a établi des objectifs précis dans sa dernière demande, incluez-les et indiquez le progrès réalisé à ce jour. Expliquez comment ces expériences soutiennent vos plans pour l'avenir.

8. Activités et programmation proposées

Décrivez les activités artistiques et culturelles que vous proposez, prenant en compte, au besoin :

- › le soutien aux artistes, aux passeurs culturels et aux professionnels du milieu artistique ou culturel autochtone
- › le transfert de connaissances artistiques et culturelles

- › les présentations en public
- › le discours critique
- › les justifications de vos décisions
- › les stratégies pour stimuler l'engagement du public.

9. Contribution à la pratique artistique et culturelle, aux secteurs des arts ou de la culture des peuples autochtones.

Prenez en compte la capacité de vos activités à :

- › faire avancer les carrières d'artistes, de passeurs culturels ou de professionnels du milieu artistique ou culturel des peuples autochtones
- › faire croître la présence de votre organisme (à l'échelle locale, nationale ou internationale)
- › enrichir la vitalité culturelle de votre collectivité ou à faire avancer les pratiques artistiques ou culturelles
- › renforcer la compréhension, l'appréciation et l'intégration de l'art des Inuits, des Métis et des Premières Nations.

10. Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle, le cas échéant

Si vos activités touchent les connaissances traditionnelles, la propriété intellectuelle ou les protocoles autochtones, comment en tenez-vous compte?

Si vos activités prévoient la participation de membres d'une communauté inuite, métisse ou des Premières Nations :

- › comment abordez-vous les questions d'intégrité, d'authenticité et de soutien communautaire?

Si vous explorez les traditions coutumières (comme les cérémonies ou d'autres formes de savoir collectif)

- › comment votre démarche s'inscrit-elle dans les traditions culturelles et les respecte-t-elle?
- › comment observe-t-elle les protocoles?

11. Fonctionnement

Décrivez :

- › la structure administrative qui soutient les activités de votre organisme, y compris des renseignements détaillés sur la participation ou la représentation des Inuits, des Métis ou Premières Nations
- › le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
- › la planification stratégique de votre organisme
- › le calcul des honoraires et salaires versés à tous les participants impliqués dans vos activités
- › les partenariats clés ou la participation de la communauté, le cas échéant.

12. Finances

Formulez des observations sur la santé, la planification et les priorités financières de votre organisme.

À peu près quelle proportion des salaires, des frais et des honoraires prévoyez-vous verser aux participants inuits, métis et des Premières Nations?

13. Ambitions et objectifs

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s'inscrivent dans votre mission, votre vision artistique ou culturelle et le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités.

14. Observations supplémentaires

Si vous croyez qu'un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n'a pas été abordé, indiquez-le ici.